



Direction des Affaires Juridiques, Commande Publique et des Assemblées

Secrétariat Général des Assemblées

Ajaccio, le 11 décembre 2025

Aux membres du Bureau Communautaire

Agissant en vertu de la délégation du Conseil communautaire prise par délibération n° 2023-096 du 17 mai 2023

Objet Convocation d'un Bureau

Le jeudi 18 décembre 2025 à 17 h 00

Salle du Conseil communautaire Pierre-Jean POGGIALE
Immeuble Alban – 5^{ème} étage

Ordre du jour

Adoption du procès verbal de la séance du Bureau communautaire en date du 16 octobre 2025

Ressources Humaines

Rapporteur : Madame Annie Sichi

1 - Autorisation donnée au 1er Vice Président de signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (collectivité d'origine) et la Ville d'Ajaccio (collectivité d'accueil) - n°1

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Rapporteur : Monsieur Ange Pascal Miniconi

2 - Convention tripartite de partage des données hydrométriques entre la Commune d'Ajaccio, la société CENEAU et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)

Développement Economique

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni

3 - Dispositif intercommunal de soutien à l'économie sociale et solidaire : Lancement de l'appel à propositions 2026-2028

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni

4 - Partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et les agences immobilières de l'intercommunalité dans le cadre de la mise en œuvre d'une Bourse à l'immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni

5 - Aide à l'immobilier d'entreprises au profit de la SAS CESAR

Développement Economique et Culturel en milieu rural

Rapporteur : Monsieur Horace Franchi

6 - Autorisation donnée au Président de lancer un appel à projet (AAP) pour l'animation d'un pôle d'expérimentation et d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine agricole sur l'ETA de Tavacu et de signer la convention afférente

Rapporteur : Monsieur Horace Franchi

7 - Autorisation donnée au Président de signer la convention financière avec l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de la mise en place du plan d'actions de l'atlas de la biodiversité intercommunale

Rapporteur : Monsieur Horace Franchi

8 - : Autorisation donnée au Président de signer la convention tripartite entre la CAPA, AgroParisTech et le CPIE dans le cadre de la mise en place du plan d'actions de l'atlas de la biodiversité intercommunale

Le Président
Stéphane Sbraggia